



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR LE PROCHE-ORIENT

Trente-sixième session

10-13 janvier et 7-8 février 2022

L'intégration de la biodiversité dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord

Résumé

Les secteurs agricoles sont très dépendants de la biodiversité et des services écosystémiques, et la biodiversité offre des solutions durables à de multiples difficultés qui touchent les systèmes agroalimentaires. La Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture – approuvée par le Conseil en 2019 – et le [Plan d'action 2021-2023](#) pour sa mise en œuvre visent à généraliser, de manière structurée et cohérente, le souci de la biodiversité dans l'ensemble des secteurs agricoles aux niveaux national, régional et international. Dans cet esprit, et pour alimenter son programme de travail, la FAO a fait réaliser une évaluation régionale de l'état d'avancement de l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs agricoles au Proche-Orient et en Afrique du Nord. Les principales conclusions de l'évaluation sont exposées dans la présente note d'information.

Suite que la Conférence régionale est invitée à donner

1. La Conférence régionale est invitée à demander aux Membres:
 - a) de prendre note des conclusions de l'évaluation de l'état d'avancement de l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs agricoles au Proche-Orient et en Afrique du Nord;
 - b) de redoubler d'efforts pour faire en sorte que la biodiversité soit davantage prise en compte dans les politiques, programmes et plans pertinents, avec l'appui de la FAO.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser au:

Secrétariat de la Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient

FAO-RNE-NERC@fao.org

Introduction

1. L'intégration de la biodiversité dans les secteurs agricoles consiste à tenir compte des considérations relatives à la biodiversité dans toutes les politiques, stratégies et pratiques adoptées par les acteurs publics et privés qui dépendent de la biodiversité ou dont les actions ont une incidence sur cette dernière. L'objectif de ce processus est de faire en sorte que la biodiversité soit conservée et utilisée de manière durable¹.
2. Les secteurs agricoles sont très dépendants de la biodiversité et des services écosystémiques, et la biodiversité offre des solutions durables à de multiples difficultés qui touchent les systèmes agroalimentaires.
3. La Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture – approuvée par le Conseil en 2019 – et le Plan d'action 2021-2023 pour sa mise en œuvre visent à généraliser, de manière structurée et cohérente, le souci de la biodiversité dans l'ensemble des secteurs agricoles aux niveaux national, régional et international, en tenant compte des priorités, des besoins, des réglementations et des politiques des pays et de leurs cadres de programmation. On attend de l'application de la Stratégie qu'elle permette de réduire les effets néfastes des pratiques agricoles sur la biodiversité, de promouvoir des pratiques agricoles durables et de conserver, d'améliorer, de préserver et de rétablir la biodiversité dans son ensemble.
4. La Stratégie a fait l'objet de débats lors de dialogues régionaux multipartites tenus dans différentes régions, notamment dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord, en vue de parvenir à un consensus global concernant ses buts, ses objectifs et les résultats escomptés. Les participants au dialogue multipartite pour la région Proche-Orient et Afrique du Nord², tenu à Amman (Jordanie) en novembre 2019, ont demandé à la FAO d'établir le bilan de la situation concernant l'intégration de la biodiversité dans les secteurs agricoles de la région pour mettre en évidence les points forts, les points faibles et les lacunes que présentent les cadres politiques, juridiques et institutionnels ainsi que les moyens techniques, l'objectif étant d'éclairer la planification (aux niveaux national et régional) et le travail de promotion de l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs agricoles.
5. Dans la logique de ce qui précède, la FAO a fait réaliser en 2020 une évaluation régionale de l'état d'avancement de l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs agricoles de la région Proche-Orient et Afrique du Nord³. L'évaluation a également porté sur l'incidence de la pandémie de covid-19 sur la biodiversité afin que les effets des mesures visant le relèvement après la pandémie sur l'intégration de la biodiversité dans les différents secteurs agricoles et au sein de chaque secteur puissent être analysés.
6. Compte tenu du confinement imposé en raison de la covid-19, l'évaluation s'est fondée sur un examen de la documentation⁴, des enquêtes en ligne, des entretiens à distance avec des informateurs clés, des webinaires et des groupes de réflexion en ligne (lorsque c'était possible). La présente note a pour but d'informer la trente-sixième session de la Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient au sujet de l'évaluation régionale, de ses résultats et des mesures proposées pour intégrer la biodiversité dans les secteurs agricoles de la région.

¹ FAO. 2020. Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture. <http://www.fao.org/3/ca7722fr/ca7722fr.pdf>.

² <https://www.fao.org/3/ca7540en/CA7540EN.pdf> (en anglais).

³ FAO. 2021. Regional assessment of the status of mainstreaming biodiversity across agricultural sectors (non publié).

⁴ L'examen a porté sur les rapports mondiaux pertinents et un éventail de rapports, stratégies, législations, programmes et plans d'action nationaux, notamment dans le cadre de l'examen national volontaire sur la concrétisation des ODD, des contributions déterminées au niveau national, des plans nationaux d'adaptation, des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, des programmes d'action nationaux pour la lutte contre la désertification et des rapports de pays soumis à la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA), entre autres.

Principales conclusions de l'évaluation

7. Au cours des 10 dernières années, plusieurs projets ont porté sur l'intégration de la biodiversité dans les secteurs économiques, notamment le secteur agricole. Leur impact sur la biodiversité et l'amélioration des moyens d'existence des communautés locales et des territoires a fait l'objet de plusieurs examens, qui ont montré que l'intégration était un processus très complexe qui dépendait d'un certain nombre de facteurs déterminants, notamment la gouvernance, les politiques publiques, la réglementation, les normes et règles volontaires, la disponibilité et la qualité des données scientifiques, les savoirs traditionnels, les instruments économiques, les marchés, l'inclusivité, le genre, la sensibilisation, l'éducation, la formation, la communication, le suivi et l'information.

8. D'après les résultats de l'évaluation régionale de l'état d'avancement de l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs agricoles au Proche-Orient et en Afrique du Nord⁵, les pays concernés ont bien avancé sur cette voie dans les domaines de la gouvernance et des politiques et, dans une moindre mesure, de l'inclusivité et des partenariats. En revanche, peu de progrès ont été accomplis à ce jour en ce qui concerne les données et les connaissances; l'égalité femmes-hommes et l'équité sociale; et le suivi, l'information et la sensibilisation. Cependant, les modèles de gouvernance adoptés étaient principalement basés sur une approche descendante, les programmes nationaux étant souvent tributaires d'un appui et de fonds internationaux. Les programmes nationaux manquent encore de moyens de renforcement des capacités et de décision, et parfois aussi d'appui juridique.

9. Au cours des deux dernières décennies (2001-2021), l'intégration de la diversité des ressources biologiques au niveau des espèces (conservation *in situ* et *ex situ* et boisement, par exemple) a bien avancé dans les pays de la région Proche-Orient et Afrique du Nord. Cependant, les progrès réalisés jusqu'ici dans les domaines de la génétique et des écosystèmes ont été lents.

10. L'évaluation a également montré que la biodiversité des sols n'était pas encore intégrée dans les plans d'action nationaux – par exemple les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB), les contributions déterminées au niveau national pour l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets, les programmes d'action nationaux pour la lutte contre la désertification et les rapports nationaux volontaires sur le stade atteint dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) –, et c'est un point sur lequel les pays devraient s'attarder davantage s'ils entendent améliorer l'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans la région.

11. Seuls quelques exemples de mesures d'intégration de la biodiversité aux niveaux des espèces et des écosystèmes ont été cités dans les documents d'orientation mentionnés ci-dessus. Cela étant, dans certains projets mis en œuvre pour lutter contre la désertification dans différentes zones désertiques de la région, comme le Barrage vert en Algérie et le Mur vert en Mauritanie, les intervenants ont adopté des approches globales de lutte par le boisement, le reboisement et la remise en état des habitats sensibles à la sécheresse, renforçant ainsi la restauration et la protection de la biodiversité aux niveaux des ressources génétiques, des espèces et des écosystèmes.

12. D'autres projets fondés sur une approche globale de l'intégration de la biodiversité dans l'agriculture ont été mis en œuvre en Jordanie (intégration de la biodiversité dans les paysages sylvo-pastoraux et les paysages de parcours dans des poches de pauvreté en Jordanie), au Liban (intégration de la gestion de la biodiversité dans les processus de production de plantes médicinales et aromatiques au Liban) et au Maroc (conservation de la biodiversité et atténuation de la dégradation des terres par la gestion modulable des systèmes du patrimoine agricole). La plupart sont néanmoins de courte ou moyenne durée (trois à cinq ans) et sont gérés par des comités directeurs *ad hoc* créés spécialement pour le projet qui ont un pouvoir de décision limité et dépendent dans une large mesure du financement externe de l'opération. On ignore si les résultats obtenus dans le cadre de ces projets

⁵ FAO. 2021. Regional assessment of the status of mainstreaming biodiversity across agricultural sectors (non publié).

s'inscriront dans la durée lorsque les fonds seront épuisés et que les comités directeurs auront achevé leur mandat.

13. Les obstacles institutionnels constituent les principales entraves à l'intégration de la biodiversité dans les différents secteurs agricoles ou au sein de chaque secteur dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord. On s'efforce d'y remédier depuis de nombreuses années, mais les efforts sont principalement axés sur une gouvernance verticale qui favorise souvent une approche descendante avec des interactions entre différents niveaux le long des chaînes de décision des secteurs publics. Seule, la gouvernance verticale peut affaiblir ou limiter la gouvernance horizontale, qui, à l'inverse, met l'accent sur les interactions entre les services publics et les partenaires non gouvernementaux, tels que le secteur privé et les associations professionnelles. À cet égard, les modèles de gouvernance fondés sur des politiques publiques à orientation territoriale dont sont chargées des agences spécialisées au Maroc (Agence nationale pour le développement des zones oasiennes et de l'arganier, ANDZOA) semblent être un moyen d'assurer un meilleur équilibre entre les gouvernances verticale et horizontale.

14. Pour ce qui est de la réglementation, la biodiversité est souvent régie par un ensemble de lois sectorielles (portant par exemple sur les terres, les sols, les parcours, les forêts, le poisson et les ressources marines et aquatiques), mais les questions y relatives ne sont pas encore intégrées dans les régimes juridiques et politiques nationaux plus larges et la valeur de la biodiversité n'est pas toujours pleinement prise en compte. Dans la plupart des pays, par exemple, les efforts déployés pour mettre en œuvre les SPANB reposent sur les politiques et les législations sectorielles nationales.

15. Une analyse des SPANB soumis par des pays de la région au Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB) a mis en évidence 1 593 mesures qui visent des secteurs agricoles et/ou des déterminants de l'intégration de la biodiversité. Trente-six pour cent de ces mesures concernent des secteurs agricoles (cultures, élevage, forêts, terrains de parcours, pêche et aquaculture), tandis que 43 pour cent portent sur les déterminants de l'intégration de la biodiversité (gouvernance/politiques, réglementation/normes, inclusivité, recherche/innovation, données/connaissances, égalité femmes-hommes/équité sociale, gestion, économie/marché, sensibilisation/éducation et communication, suivi/information, par exemple). Les 21 pour cent restants concernent d'autres secteurs transversaux (énergie, industrie, tourisme, écotourisme/agrotourisme, changement climatique, désertification, pollution, eaux usées, etc.).

16. Dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord, les pratiques en matière de conservation (*in situ* et *ex situ*) font l'objet de politiques sur la conservation des ressources biologiques depuis de nombreuses années. Cependant, l'évaluation régionale a mis en lumière une transition vers des stratégies qui découlent d'une approche axée sur les paysages terrestres ou marins. Les pays les plus en avance dans la transition vers une approche axée sur les paysages sont l'Arabie saoudite, la Jordanie, le Maroc et la Mauritanie.

17. La participation du secteur privé à certaines activités liées à la biodiversité, comme, par exemple, la gestion et la conservation des ressources génétiques, est encore très faible dans la plupart des pays de la région même si, au cours de l'étude, certains ont fait part de quelques exemples de succès. Il a également été constaté que la communauté scientifique était rarement associée à l'intégration de la biodiversité, bien que l'on estime qu'elle a un rôle fondamental à jouer en adressant des conseils fondés sur des données scientifiques aux décideurs, aux responsables et aux communautés locales.

18. Plusieurs pays de la région améliorent la collecte de données sur la conservation et l'utilisation durable des ressources biologiques afin de renforcer l'approche fondée sur la science. Or, l'étude a fait apparaître, entre autres, la nécessité d'améliorer de toute urgence non seulement la collecte, mais aussi le traitement et le partage des données. Dans ce contexte, les nouvelles technologies et biotechnologies, l'analyse de mégadonnées, l'intelligence artificielle et la télédétection s'avèrent essentielles pour faciliter l'adoption de méthodes d'intégration de la biodiversité fondées sur des

données biophysiques et socioéconomiques fiables. La stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation, qui est en cours d'élaboration, viendra renforcer ces démarches.

19. La plupart des personnes interrogées estimaient que la recherche, l'éducation et la formation étaient indispensables à l'intégration de la biodiversité, mais le manque de ressources financières et de formateurs qualifiés a souvent été cité comme principal obstacle. Pour ce qui est des priorités, les personnes interrogées considéraient qu'il fallait privilégier la recherche collaborative afin que les communautés locales et les responsables de la biodiversité puissent non seulement en bénéficier, mais aussi y prendre part. Des écoles d'agriculture consacrées à la biodiversité pourraient être très utiles pour renforcer le lien entre la recherche et la gestion de la biodiversité. Les autres domaines prioritaires recensés en matière de recherche et d'innovation sont notamment le changement climatique, la taxonomie, l'étude/évaluation, la biologie moléculaire et la cartographie numérique.

20. En ce qui concerne les savoirs traditionnels, à l'exception de quelques projets entrepris dans le cadre des Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial (SIPAM) de la FAO, aucune avancée majeure n'a été observée jusqu'ici dans la documentation et l'utilisation des savoirs traditionnels et aucune proposition concrète n'a été faite en la matière dans les documents d'orientation nationaux examinés.

21. Les questions liées au genre ont été abordées dans plusieurs pays de la région Proche-Orient et Afrique du Nord, et il est également fait état de la participation des femmes dans l'étude. Plusieurs pays s'efforcent, par exemple, d'étendre la contribution des femmes à l'ensemble des chaînes de valeur liées à l'agroforesterie, notamment à la transformation, à la valorisation et à la commercialisation des produits des champs, leur intervention restant limitée à la production et/ou à la collecte de produits agricoles et/ou de produits forestiers non ligneux.

22. L'évaluation a mis en lumière des lacunes majeures auxquelles il convient de remédier en ce qui concerne les moyens techniques dans des domaines tels que les paiements pour les services liés à la biodiversité, les études et la cartographie, la communication et le développement de modèles d'activité et de pratiques de gestion en rapport avec la biodiversité.

23. D'après les premières observations tirées d'une évaluation des conséquences de la crise due à la covid-19, la pandémie a eu des effets néfastes sur la biodiversité qui s'expliquent par la hausse de l'exploitation et de l'abattage forestiers illégaux ainsi que du braconnage et du trafic d'espèces sauvages menacées d'extinction, laquelle tient à la diminution des niveaux de surveillance et de suivi⁶. La diminution des envois de fonds par les migrants⁷ et l'augmentation des taux de chômage et de la perte de moyens d'existence – en particulier dans les zones rurales – par rapport aux niveaux antérieurs à la pandémie⁸ pourraient se solder par des pressions supplémentaires sur les ressources forestières naturelles induites par la recherche d'un complément de revenus et, par conséquent, avoir un effet non négligeable sur les ressources de la biodiversité. Cependant, les plans économiques et les mesures de protection sociale adoptés par certains pays pour atténuer les répercussions de la pandémie⁹ auront probablement des effets positifs sur le processus d'intégration de la biodiversité. Par exemple, l'utilisation plus efficace qui a été faite des technologies de l'information dans plusieurs pays de la région pendant la pandémie pourrait aider à surmonter certains obstacles rencontrés dans cette démarche, notamment en ce qui concerne la cartographie de la biodiversité, le commerce, notamment électronique, et la certification.

⁶ <https://www.un.org/esa/forests/wp-content/uploads/2021/01/Covid-19-SFM-impact-Africa.pdf> (en anglais).

⁷ <https://www.worldbank.org/en/news/press-release/2020/10/29/covid-19-remittance-flows-to-shrink-14-by-202> (en anglais).

⁸ <http://www.fao.org/3/ca8844en/CA8844EN.pdf> (en anglais).

⁹ En particulier les transferts monétaires, la distribution de produits alimentaires, les programmes d'indemnisation en cas de chômage, le report de la déclaration et du paiement de l'impôt sur le revenu, le report des remboursements de prêts, les prêts à taux d'intérêt bonifié, la création de fonds d'investissement et de garanties d'État pour les nouveaux crédits, les exemptions sur le paiement des services d'infrastructure, les exonérations de cotisation à la sécurité sociale, et le contrôle et le suivi des prix destinés à empêcher l'établissement de prix excessifs.

24. Bien que la question de la protection de la biodiversité ne soit pas prise en compte en tant que telle dans les plans de relèvement après la covid-19 de la plupart des pays de la région Proche-Orient et Afrique du Nord, il est probable que certaines des mesures actuellement mises en œuvre auront une incidence sur la conservation, la restauration et l'utilisation durable de la biodiversité. Par exemple, le développement du numérique dans le secteur agricole, qui passe par la création de plateformes en ligne et mobiles aux fins de la fourniture de services de vulgarisation, l'octroi d'une protection sociale, le commerce, notamment électronique, les services publics et l'enregistrement des agriculteurs pourraient avoir des effets positifs sur la biodiversité, et les outils numériques utilisés pour cartographier la biodiversité ont déjà gagné du terrain dans certains pays de la région. Pourtant, une poignée d'entre eux seulement a élaboré un plan national global de relèvement après la covid-19 où la biodiversité et les zones protégées sont explicitement mentionnées. L'Égypte en fait partie et y a inscrit, par exemple, des mesures destinées à améliorer les possibilités de création de revenus pour les communautés vulnérables dans les zones rurales et protégées, à promouvoir les marchés alimentaires locaux pour raccourcir la chaîne d'approvisionnement alimentaire, et à renforcer la compétitivité, l'état de préparation, le relèvement et la résilience à l'échelle locale.